



Flash Info

n°137 – 22 février 2011 (1/1)

BLOCAGE DES CHEVAUX DE TRAIT EXPORTES VERS L'ITALIE : L'IFCE COMMUNIQUE.

Depuis plusieurs mois, des chevaux de trait, exportés vers l'Italie, sont régulièrement bloqués à la frontière pour des raisons de non-conformité de leur document d'identification.

Alerté de cette situation, l'IFCE, en charge de l'identification et de l'émission des livrets apporte aujourd'hui des réponses aux interrogations des éleveurs.

Le problème concernerait des chevaux de trait ayant un certificat d'origine (CO trait) et pas directement abattus, qui doivent de ce fait être enregistrés par les organismes régionaux de leur destination.

L'IFCE a donc pris contact avec les autorités italiennes chargées de leur enregistrement (Associations provinciales d'élevage « APA », et leur fédération nationale « AIA »). Le principal problème soulevé par l'AIA est que le livret des chevaux de trait ne comporte pas le chapitre III, qui permet de suivre les propriétaires successifs dans le livret lui-même.

En effet, en France c'est la Carte d'immatriculation qui désigne le propriétaire enregistré, et qui est mise à jour à chaque changement, ce qui évite de renvoyer au SIRE le document d'identification qui doit rester avec le cheval.

Suite à des discussions récentes avec l'AIA, **il est recommandé dès à présent de laisser la Carte d'immatriculation avec le document d'identification au moment de**

l'exportation des chevaux. L'AIA s'est engagée à faire accepter, au moins temporairement, ces documents par ses APA. (Un camion a pu être débloqué à l'issue de ces négociations).

Dès le 1^{er} semestre 2011, le modèle de document d'identification des chevaux de trait va être modifié pour intégrer notamment le chapitre permettant le suivi des propriétaires successifs (ce chapitre n'est pas à utiliser pour les chevaux stationnés en France, le suivi de la propriété restant assuré par la carte d'immatriculation).

Il est important que les éleveurs qui seraient à nouveau confrontés à un blocage de chevaux de trait se fassent connaître en indiquant le lieu, la date, l'exportateur, les chevaux et tout autre renseignement susceptible de faciliter une intervention auprès des autorités italiennes.

Vous pouvez contacter la FNC qui relayera cette information à l'IFCE.
Contact : fncheval@fnsea.fr – tél : 01 45 63 05 90.